



N/Réf. : NP/SB/MG
N° 14/20260307

Montreuil, le 17 février 2026

M. Jean-Pierre FARANDOU
Ministre du Travail et des
Solidarités

M. David AMIEL
Ministre délégué de la
Fonction publique et de la
Réforme de l'État

Messieurs les Ministres,

Dans quelques semaines aura lieu la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2026, à cette occasion, notre organisation syndicale exige des actes à la hauteur des réponses nécessaires pour faire face à un contexte international et national dramatique. Ce dernier est teinté de plus en plus par les idées d'extrême droite, conservatrice et masculiniste comme le démontre le dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité.

En effet, les actes posés par les différents impérialismes ont des conséquences les plus néfastes qui soient pour l'ensemble des peuples d'Amérique latine, de Cuba, d'Afrique subsaharienne comme en Éthiopie ou au Soudan, ou au Moyen-Orient, avec un génocide et un système d'apartheid toujours en cours en Palestine, à Gaza et en Cisjordanie, en Iran, avec une répression sanglante qui a causé des milliers de morts, ou encore en Ukraine et en Russie.

Les premières puissances économiques et militaires mondiales font du monde leur terrain de jeu, en divisant ce dernier afin de s'accaparer toutes les richesses, au détriment de la vie humaine et de la sauvegarde de l'environnement.

Les premières victimes de ces conflits armés sont les femmes et les enfants : violences sexuelles utilisées comme armes de guerre, mariages forcés, système prostitutionnel, déplacement de population (sur 110 millions de personnes déplacées, 80 % sont des femmes) et précarité extrême... Pour autant, les femmes sont en première ligne des résistances comme en Afghanistan ou au Rojava, où le silence de la communauté internationale est assourdissant face à l'horreur perpétrée contre les femmes. Pour autant, elles continuent de lutter contre l'oppression, les régimes autoritaires, fascisants, colonialistes et théocratiques au péril de leur vie, partout dans le monde. Nous tenons à leur envoyer un message de solidarité et continuerons d'agir dans tous nos actes pour que les droits et leurs libertés soient acquis et respectés.

La CGT réaffirme donc son exigence du respect du droit international, de la protection et de la liberté des peuples à l'autodétermination. Pour mettre fin à l'escalade guerrière, dont le capitalisme se nourrit, nous exigeons une démilitarisation immédiate afin d'entamer partout des processus de paix par les organisations internationales.

En France, aussi le choix a été fait de privilégier un budget de guerre au détriment des besoins de la population.

Les PLF/PLFSS ont été passés en force à coup de 49.3 malgré des illusions démocratiques entretenues par le Premier ministre. Les mesures contenues dans ces budgets s'inscrivent dans une longue série de

mesures d'austérité et de destruction des conquis des agent·es et salarié·es de la Fonction publique. 2,7 milliards d'euros supplémentaires ont été supprimés du budget des collectivités territoriales et un nouveau gel du point d'indice a été instauré, additionné à des mesures impactant la santé des personnels : maintien de la journée de carence, 10 % en moins de rémunération en CMO, y compris pour les femmes enceintes.

Dans la Fonction Publique Territoriale, les femmes composent 63 % de l'effectif et sont les premières touchées par les inégalités salariales. Elles sont les premières impactées par les contrats courts, les temps partiels imposés, donc la précarité. Elles se confrontent au plafond de verre régulièrement au cours de leur carrière, ce qui ne leur permet pas une évolution égale à celle des hommes.

En effet, les inégalités se retrouvent dans toutes les composantes de celle-ci : la rémunération, l'accès au poste à responsabilité, le temps de travail, l'accès à la formation...

Comme ce n'était pas encore assez, vous vous attaquez à un des outils permettant l'évolution de carrière des fonctionnaires de la territoriale, le CNFPT, en retirant 45 millions d'euros à son budget. Cette mesure mettra en cause des actions essentielles telles que la prise en charge des frais de déplacement des stagiaires, la formation des policiers municipaux, la formation des sapeurs-pompiers et plus largement la capacité du CNFPT à répondre à l'augmentation continue des besoins de formation des agents des collectivités.

Vous portez continuellement un double discours dont ni les agent·es publics, ni leurs représentant·es, que nous sommes, ne sont dupes.

Depuis plusieurs mois, après la signature d'un accord de méthode engageant les négociations d'un nouvel accord égalité professionnelle femmes-hommes dans la Fonction publique, où la thématique de l'égalité salariale, de la lutte contre les VSST/VIF, de l'articulation du temps personnel et professionnel ou encore de la santé est abordée, vous engagez un travail sur la remise en cause de conquis sociaux qui bénéficient principalement aux femmes.

En effet, le projet de décret qui vise à proratiser, selon l'âge des enfants, les autorisations spéciales d'absences en cas de maladie ou de garde non assurée pour un enfant, se voit débattu en CSFPT au moment même où le groupe de travail sur l'accord égalité professionnelle femmes-hommes dans la FP travaille sur la mise en place d'ASA pour accompagner les victimes de VSS et de VIF, dont les femmes sont en très grande majorité impactées. Ou encore des ASA pour bénéficier du droit à la santé hormonale, dont la CGT fait un de ces enjeux majeurs ces derniers mois au sein des collectivités territoriales et établissements publics au regard des besoins exprimés par les personnels.

Aucune solution pour les rémunérations et le déroulement des carrières, aucune solution pour faire face à la montée de la précarité dans la Fonction Publique, qui entraîne des conséquences sur le rendu du service public et sur la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) ... Encore une fois, nous ne pouvons qu'observer que le système capitaliste que vous servez férolement entretient les inégalités de genre dans un but d'exploitation, de domination et de destruction du modèle de protection sociale afin de privatiser notre bien commun.

Les attaques ne sont pas uniquement sur les droits et les conquis mais aussi sur les personnes, avec une augmentation de fait des discriminations de toute nature et particulièrement des discriminations syndicales. **Nous réaffirmons notre soutien à tous·tes les dirigeant·es et représentant·es du personnel qui se voient entrave·és dans leurs droits, qui se voient discriminé·és pour leur adhésion à un syndicat.** L'attaque la plus emblématique est portée contre notre secrétaire générale confédérale, Sophie Binet.

Depuis les années 1940, jamais un·e secrétaire d'une organisation syndicale représentative nationale n'avait été attaqué·e de la sorte. Cela démontre aussi bien la montée des idées d'extrême droite, que la fébrilité du pouvoir et des acteurs·rices du capital pour maintenir un ordre qu'ils ont mis en place au détriment du bien commun. La défenseuse des droits a elle-même, exprimé sa vive inquiétude quant au recul des services publics qui a pour conséquence le non-recours au droit par un nombre croissant d'usager·es.

C'est dans ce contexte, et à l'approche de la Journée internationale des droits des femmes, que la Fédération CGT des services publics appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser par toutes formes d'actions au sein des collectivités territoriales et établissements publics.

Nous déposons un préavis de grève du 7 au 9 mars 2026, de 0 h à 24 h, couvrant l'ensemble des salarié·es et agent·es des villes, du département, de la région, des établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie afin d'exiger :

- **L'augmentation immédiate du point d'indice et des pensions de retraite,**
- **L'effectivité de l'égalité salariale et la revalorisation des filières à prédominance féminine, « à travail de valeur égal, salaire égal »,**
- **Une campagne de déprécarisation, dont les femmes sont les premières concernées,**
- **Le retrait immédiat du projet de décret portant réforme sur les autorisations spéciales d'absences,**
- **La mise en place d'ASA pour accompagner les victimes de VSS/ VIF,**
- **La mise en place d'un droit à la santé hormonale par l'octroi d'ASA, sans certificat médical, à raison de 2 jours par mois,**
- **L'arrêt immédiat du vol des 45 millions d'euros pris au CNFPT permettant la formation et l'évolution de carrière des agent·es publics de la FPT,**
- **Le transfert des budgets consacrés à la militarisation de la société dans des dotations permettant de financer des services publics de proximité et le dégel du point d'indice des fonctionnaires et son passage à 6 euros.**

La journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2026, ne sera pas le combat d'un jour, mais le jour de tous les combats pour la paix, l'égalité et la Fonction publique garante de ses valeurs et principes.

Dans cette attente, nous vous adressons, Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics, Natacha POMMET



Secrétaire générale